

JE SUIS

VICTIME

D'UNE

AGRESSION

DANS LE CADRE
DE MES FONCTIONS

DÈS L'AGRESSION

**1 Je me protège
et je cherche un soutien**

Si la victime ne peut le faire,
un personnel témoin le fait à sa place

2 J'alerte

En cas de lésion (physique / mentale)

- Samu **15**
- Police **17**
- Équipe mobile
de sécurité (EMS)

Charente	06 38 42 45 94
Charente-Maritime	06 38 42 43 17
Deux-Sèvres	06 38 42 45 85
Vienne	07 71 37 88 28

**3 J'informe le directeur
de l'école**

Si le directeur n'est pas en mesure de
le faire, cette démarche peut être
entreprise par un autre personnel

PAR LA SUITE



Je peux consulter un médecin



Je peux déposer plainte



Si je considère être en danger et/
ou si les faits relèvent d'un délit ou
d'un crime.

bit.ly/poitiers-plainte



Je peux demander
une protection fonctionnelle

Au titre de la protection due par
l'employeur à ses personnels et
pour bénéficier d'une assistance
judiciaire.



bit.ly/poitiers-PF



Je peux faire une déclaration d'accident

Pour permettre la prise en
charge financière des arrêts et/
ou soins suite à mes lésions
physiques et/ou mentales devant
être constatées par un médecin.



bit.ly/poitiers-DA



Je peux effectuer une observation
dans le **Registre Santé Sécurité
au Travail (RSST)**



bit.ly/poitiers-RSST
Process
RSST

Dans le cadre de
la prévention et la
sécurisation de la
santé au travail, le
RSST peut être saisi
à tout moment.



bit.ly/poitiers-RSST
RSST version
dématérialisée



Je peux contacter le secrétaire
de la **F3SCT de mon département**

En cas de situation de danger
grave et imminent



bit.ly/F3SCT



« Donner suite
à un signalement
RSST »
bit.ly/acpoitiers-signal

Le directeur d'école
alerte **l'IEEN de
circonscription**



L'IEEN alerte le DASEN



Le directeur d'école saisit un « **fait établissement** »

Si dépôt de plainte, renseigner le numéro de la plainte.